

LA GODASSE JOYEUSE

Association Loi 1901

📍 : 1 impasse du Char Aquitain.

83 100 TOULON

☎ : 04.94.91.37.55 (9 - 19 heures)

06.88.80.39.44

✉ : lagodasse83@orange.fr

<http://lagodassejoyeuse.jimdo.com/>

Agrément jeunesse et Sport n° 83S855

Affiliée à la F.F.M.E.

Affiliée à l'A.N.C.V.



JANVIER 2021

**Ensemble partageons de bons moments conviviaux
Et viva 2021 !**

La bonne résolution de janvier : pour le bon fonctionnement de notre Association, il est indispensable de connaître à l'avance le nombre de participants pour chacune de nos sorties, aussi nous vous demandons de respecter les dates d'inscription et de téléphoner au siège social, au moins cinq jours avant la date de la sortie.



Dimanche 3

RAQUETTES à Neige L'Audibergue (1642m) à Andon (06)

Randonnée raquettes de 4 heures 30, ↔ 7 km ↑↓ 584 m. Rendez-vous 8 heures, parking covoiturage de Sainte-Musse à Toulon - Trajet 2 heures. Prévoir chaussures de marche, raquettes à neige, bâtons, pique-nique.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 4 € -16 ans = 2 €

Animateur : Alain



Dimanche 10

RANDONNEE « Port d'Alon à Bandol »

Randonnée pédestre de 4 heures 15, ↔ 12 km ↑↓ 570 m. Rendez-vous 9 heures 45, parking Darty à Ollioules. Prévoir chaussures de marche, pique-nique et boisson.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 4 € -16 ans = 2 €

Animateur : Alain



Vendredi 15

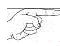
BOWLING (sous réserve)

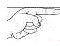
Rendez-vous 18 heures 30 au Bowling de Provence à La Garde. Prix de la partie 3,5 €

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 2 € -16 ans = 1 €

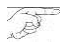
Animateur : Alain

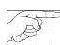


 **Dimanche 17** **RANDONNEE «le tour du Fédon» par La Portanière**
Randonnée pédestre de 4 heures, ↔ 13 km ↑↓ 740 m. Rendez-vous 9 heures, parking covoiturage de Ste-Musse à Toulon. Prévoir chaussures de marche, pique-nique et boisson.
Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 4 € -16 ans = 2 €
Animatrice : Jeanne

 **Dimanche 24** **RANDONNEE « les ubacs de l'herbette » à Mazaugues**
Randonnée pédestre de 4 heures 30, ↔ 11 km ↑↓ 1020 m. Rendez-vous 9 heures 15, parking covoiturage de Sainte-Musse à Toulon. Prévoir chaussures de marche, pique-nique et boisson.
Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 4 € -16 ans = 2 €
Animateur : Alain

OU

 **Dimanche 24** **SKI à AURON ou Isola 2000**
Rendez-vous 6 heures, parking covoiturage Ste-Musse à Toulon. Déjeuner au restaurant d'altitude, prévoir équipements de ski, chaînes obligatoires. Tarif forfait : 35 €. Retour vers 20 h 30.
Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 4 € -16 ans = 2 €
Animateur : Alain

 **Vendredi 29** **BOWLING (sous-réserve)**
Rendez-vous 18 heures 30 au Bowling de Provence à La Garde. Prix de la partie 3,5 €
Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 2 € -16 ans = 1 €
Animateur : Alain

 **Dimanche 31** **RANDONNEE « Marseilleveyre » par Les Goudes**
Randonnée pédestre de 4 heures 30, ↔ 10 km ↑↓ 945 m. Rendez-vous 9 heures, parking Darty à Ollioules. Prévoir chaussures de marche, pique-nique et boisson.
Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 4 € -16 ans = 2 €
Animateur : Alain



Joyeux anniversaire à Baptiste (24)

Les tee-shirts de votre association préférée sont en vente au prix de 10 €
Trois coloris et tailles S, M et L disponibles – Matière polyester, lavable à 40°



Tarif de remboursement de déplacement : (usure du véhicule et carburant, frais d'autoroute en sus)
Trajet - 100 km = 0,28 € / km ; + 100 km = 0,18 € / km. A diviser par le nombre d'occupant et à régler au chauffeur du véhicule.

IMPORTANT : Nous demandons aux Membres Occasionnels de présenter obligatoirement, lors de leur première sortie, un certificat d'aptitude médicale à l'activité proposée.

L'inscription aux sorties est obligatoire. L'Animateur de la sortie pourra refuser l'inscription d'une personne susceptible de mettre en jeu la sécurité d'un groupe. Il pourra modifier le programme de la sortie en fonction des conditions météorologiques, respectez ses décisions et suivez ses conseils.

L'inscription à une sortie, signifie le respect des décisions de l'Animateur. Le fait de quitter le groupe au cours de l'activité ou de ne pas suivre les recommandations de l'Animateur le dégagera de sa responsabilité. Les temps et durées des randonnées ne sont donnés qu'à titre indicatif et s'appliquent, en général, à des marcheurs moyens et de bonne volonté. En cas de mauvais temps, les sorties sont annulées. Les chiens, même tenus en laisse, ne sont pas admis lors de nos sorties. Dans la nature commence la liberté, mais la liberté de bien se conduire. Pas de déchet, pas de feux et de fumée en forêt.